

DEPARTEMENT DE L'AIN  
MAIRIE D'IZERNORE

**ARRETE DU MAIRE  
N° 202305115\_007**



**RPCU  
REPRESENTATION PARCELLAIRE CADASTRALE UNIQUE**

Le maire de la commune de IZERNORE

- ☞ **VU** la loi 2015-1786 de finances rectificatives du 29 décembre 2015 et notamment l'article 51 ;
- ☞ **VU** la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;
- ☞ **VU** le décret n°55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du Cadastre ;
- ☞ **VU** l'arrêté ministériel du 22 septembre 2017 fixant la durée de mise à disposition des résultats des travaux d'adaptation géométrique du plan cadastral dans chaque commune ;
- ☞ **VU** l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 fixant l'ouverture des travaux géométriques du plan cadastral informatisé dans le département de l'Ain ;
- ☞ **CONSIDERANT** que les propriétaires fonciers non bâtis peuvent être amenés à effectuer des observations sur le plan adapté géométriquement.

**ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> :

Les propriétaires fonciers possédant des biens sur le territoire de la commune de IZERNORE sont informés que les résultats des travaux d'adaptation du cadastre sont mis **à disposition à compter du 28/05/2023**.

Article 2 :

Les propriétaires fonciers (ou leurs représentants qualifiés) pourront prendre connaissance de la nouvelle représentation du plan cadastral en consultant le site [www.rpcu.cadastre.gouv.fr](http://www.rpcu.cadastre.gouv.fr).  
Le plan adapté géométriquement sera également disponible auprès du Service Départemental des Impôts Fonciers, sis 5 rue de la Grenouillère à Bourg-en-Bresse, en libre accès sur un ordinateur dédié.

**ARRETE 20230515\_007**

suite

**OBJET : RPCU : Représentation Parcellaire Cadastrale Unique**

Article 3 :

Conformément à l'arrêté ministériel du 22/09/2017, la durée de la mise à disposition du plan adapté géométriquement est de 1 mois pour la commune de IZERNORE.

Durant cette période, les propriétaires fonciers pourront utilement faire parvenir au Service Départemental des Impôts Fonciers, leurs observations sur le plan adapté géométriquement.

**Fait à IZERNORE, le 15 mai 2023**



**Sylvie COMUZZI,**  
Maire d'Izernore

Le présent arrêté sera publié et affiché .

Ampliation de cet arrêté :

- Madame la Sous-Préfète de Nantua ;

*Je certifie le présent acte exécutoire  
après avoir été transmis  
en Préfecture le 15/05/2023...  
qui en a accusé réception le 15/05/2023  
et publié le 15/05/2023...  
Le Maire.*

